



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 74  
Nombre de votants : 80

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI (suppléant de M. Jean-Marie PINON), Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU.

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, M. Jean-Marie PINON, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Patrick GALOPIN, Michel JESER, Paul MONTAUT, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSE, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Michel LABOURDETTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT.

**RAPPORT N° 22 : MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE  
ROUTE DE BAYONNE (RD 817) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LA COMMUNE D'ORTHEZ**

**Rapporteur** : M. Francis LAYUS

En raison de la non-conformité de son système d'assainissement collectif sanctionnée par l'Etat, la commune d'Orthez s'est engagée dans un programme de travaux avec des opérations prioritaires identifiées.

Par ailleurs, elle a été informée par le Département des Pyrénées-Atlantiques de son intention de procéder courant 2021 à la réfection de la couche de roulement de la route départementale 817, route de Bayonne, à la sortie ouest d'Orthez. Le schéma directeur d'assainissement opposable mentionne ce secteur comme sensible aux eaux d'origines pluviales.

En conséquence de quoi, la Régie de l'Eau et de l'Assainissement Orthez-Sainte Suzanne souhaite apporter une amélioration sur les réseaux d'assainissement, à défaut d'une refonte complète, avec une échéance de travaux courant 2020.

La mise en séparatif des eaux pluviales associées à la voirie est une priorité avec si possible l'utilisation du réseau unitaire de collecte existant, en intégrant les eaux ruisselées des plates-formes routières pour les acheminer vers le Gave de Pau.

Au stade actuel des études de niveau avant-projet, le coût total de travaux du pluvial est estimé à 110 000 € HT, soit 132 000 € TTC. Les études se poursuivent afin d'affiner et d'optimiser ces coûts.

Dans ces conditions, par délégation, la commune d'Orthez assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) nécessaires sur ce secteur.

La communauté des communes versera sa participation pour les travaux de pluvial relevant de sa compétence à l'avancement des travaux.

A ce stade, les crédits votés au budget primitif 2020 de la communauté de communes pour cette opération sont de 30 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de déléguer** la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Orthez,
- **d'approuver** la convention entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune d'Orthez, selon les conditions définies dans le projet annexé à la présente délibération.
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention et son avenant subséquent.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2020